

Demande d'association de l'Espagne à la Communauté économique européenne (9 février 1962)

Légende: Demande d'association de l'Espagne à la Communauté économique européenne (CEE), en date du 9 février 1962, adressée par Fernando María Castiella, ministre espagnol des Affaires étrangères, à Maurice Couve de Murville, président en exercice du Conseil de la CEE.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1970. Dossier concernant l'Accord commercial entre la CEE et l'Espagne, signé 29.06.1970, CM2/1970-851.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/demande_d_association_de_l_espagne_a_la_communaute_economique_europeenne_9_fevrier_1962-fr-8a95e26f-e911-42a0-b811-b623b84a93d9.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

Demande d'association de l'Espagne à la Communauté économique européenne (9 février 1962)

*Mission de l'Espagne
auprès de la
Communauté Economique Européenne*

Madrid, le 9 février 1962

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander, au nom du Gouvernement espagnol, l'ouverture de négociations en vue d'examiner la possibilité d'établir des liens entre mon pays et la Communauté Economique Européenne, sous la forme qui apparaîtrait comme la plus satisfaisante pour les intérêts réciproques des deux Parties.

La vocation européenne de l'Espagne –confirmée à maintes reprises au cours de son histoire– trouve de nouveau l'occasion de se manifester en ce moment où la marche vers l'intégration est en train de convertir en une réalité l'idéal de solidarité européenne.

La continuité territoriale de mon pays avec la Communauté et l'apport que sa position géographique peut représenter pour la cohésion européenne amènent mon Gouvernement à demander une association à la Communauté, susceptible d'arriver, le moment venu, à une intégration complète, après qu'auront été parcourues les étapes indispensables qui permettront à l'économie espagnole de s'aligner sur les conditions du Marché Commun.

Mon Gouvernement, soucieux qu'il est de sa tâche d'accélérer le développement économique du pays, ne doute pas que la Communauté prendra dûment en considération les exigences que celui-ci implique. De cette manière, loin de constituer un obstacle, les liens entre l'Espagne et la Communauté seraient plutôt un encouragement pour la réalisation de cet objectif. Le succès du Plan de Stabilisation espagnol, mené à bien avec la coopération d'Organisations internationales, constitue à cet égard un heureux précédent.

D'autre part, les exportations agricoles espagnoles vers les pays de la Communauté sont un chapitre fondamental du Commerce extérieur espagnol, dont le maintien et l'accroissement sont de la plus haute importance, dans la mesure où ils permettent d'obtenir les moyens de paiement sans lesquels ce développement se trouverait en difficulté. Mon Gouvernement ne doute pas qu'il sera dûment tenu compte de cet aspect de la question. Il exprime son espoir de voir trouver des solutions satisfaisantes pour les parties en cause.

Je crois qu'il y a intérêt à vous signaler que mon Gouvernement est convaincu de ce que les liens qui unissent l'Espagne aux pays américains ne pâtiront pas du fait de son intégration à la Communauté. Bien au contraire, ces liens peuvent représenter une contribution positive permettant de résoudre les problèmes existant entre ceux-là et celle-ci.

J'espère donc que les Autorités de la Communauté accueilleront avec bienveillance la demande d'ouverture de négociations que j'ai l'honneur de formuler.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Affaires Etrangères

Fernando M^a. Castiella



Pour traduction conforme

[signature]

A Son Excellence Monsieur Maurice Couve de Murville
Président du Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne
PARIS